



Droit de rétractation entre professionnel

Par LIMamanu, le 01/10/2009 à 10:40

Bonjour,

Mon conjoint qui était artisan plâtrier-peintre à été **démarché** par téléphone puis à notre domicile (avec un rendez-vous) pour un encart publicitaire dans une revue pour artisan "Performance".

Le jour même il signe **un ordre d'insertion** et leur remet un chèque.

Trois jours plus tard, il revient sur sa décision de publier cette encart car il décidait de cesser son activité artisanale à la fin du mois. Cessation pour cause de maladie et perte du permis de conduire.

Je leur envoie donc une lettre recommandée avec AC.

7 jours après il encaisse le chèque !

Maintenant il me propose le **remboursement diminué de 50 %**.

Il font jouer le fait qu'il est précisé sur le bon que la commande est définitive et irrévocable.

Sont-ils dans leur droit, et que peut-on faire.

Merci d'avance.